

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 5 Février 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date convocation : 30/01/2018

Nombre de conseillers en exercices : 39

L'an 2018, le cinq février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de *Monsieur Bernard GERARD, Maire.*

Étaient présents :

Bernard GERARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Loïc CATHELAIN, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Pascale HUBERT, Patrice ADJIBI, Fanny DUPONT, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Rémy VERGES, Émilie BOULET, Éric GILLET, Annie DELOBEL-FENAERT, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, MARC DELEURY, Martine ROUSSEL-VANHEE, Julien BUISINE

Était excusée :

Sylvie GODDYN ayant donné pouvoir à Julien BUISINE

--- oOo ---

DÉCISIONS MUNICIPALES

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part,

et

de la délibération du 29 Mars 2014, par laquelle le Conseil Municipal a confié au Maire par délégation les compétences prévues par les Articles L.2122-20, document reçu en Préfecture du Nord, le 31 Mars 2014, d'autre part :

Bernard GERARD

Maire de la commune de Marcq-en-Baroeul

a communiqué au Conseil Municipal les Décisions Municipales :

COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : SOPHIE ROCHER

2017_12_n0069_dec : modification des tarifs applicables aux ateliers de pratiques artistiques jeunes service culturel au 1er janvier 2018

2017_12_n0068_dec : modification tarification billetterie et médiathèque au 1er janvier 2018

FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE ET HANDICAP : CATHERINE JONCQUEZ

2018_01_n0002_dec : représentation d'un spectacle de variétés : conclusion d'une convention de prestation de service avec la société tu m'etonne productions

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : FRANÇOISE GOUBE

2018_01_n0001_dec : conclusion d'un contrat d'assurance "garantie protection juridique des élus et des agents de la ville de marcq-en-baroeul" pour une durée d'un an et pour un montant de 892.40 euros ttc

2018_01_n0003_dec : acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 5 180,90 euros correspondant au sinistre survenu le 13 octobre 2017 (dégradation de l'ascenseur de l'hôtel de ville)

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH

2018_01_n0005_dec : maintenance, entretien et travaux de mise en conformité des installations de traitement d'eau et de la qualité d'air de la piscine municipale de marcq-en-baroeul : conclusion d'un marché à bons de commande, attribué à la société tpf utilities, à fretin pour un montant forfaitaire annuel de 39 165,59 euros ht et pour la partie unitaire traitée à bons de commande pour un montant maximum de 300 000 euros ht, d'une durée de un an renouvelable deux fois.

2018_01_n0004_dec : fourniture de carburants en vrac et en stations-services par cartes accréditives pour la ville de marcq-en-baroeul : conclusion de marchés à bons de commande, attribués à la société dms à loos (lot 1) sans montant minimum et maximum annuel, et la société total marketing france cartes petrolieres à nanterre (lot 2) sans montant minimum et maximum annuel, d'une durée de un an renouvelable trois fois.

2017_12_n0073_dec : entretien et travaux d'éclairage public 2018-2021 : conclusion d'un marché à bons de commande, attribué à la société bouygues energies et services, sise 100 rue jean perrin à la chapelle d'armentieres, d'un montant forfaitaire de 95 295,60 euros ttc, et d'une partie unitaire à bons de commande conclue avec un montant maximum annuel de 450 000,00 euros ttc. ce marché est conclu pour une durée de un an, renouvelable trois fois

2017_12_n0072_dec : garantie du risque statutaire du personnel : conclusion d'un avenant avec incidence financière d'un montant de 47 539,00 euros ttc avec la société cnp assurances

2017_12_n0071_dec : fourniture de plantes et bulbes pour le fleurissement : conclusion de marchés à bons de commande, attribués à la société brageirac fleuri, à bergerac (lot 1) pour un montant maximal annuel de 15 000 € ttc, la société verver export en hollande (lot 2) pour un montant maximal annuel de 15 000 € ttc, établissements horticoles maguy, à chaniers (lot 3) pour un montant maximal annuel de 15 000 € ttc, société horti flandres à lomme (lot 4) pour un montant maximal annuel de 35 000 € ttc, société horti flandres à lomme (lot 5) pour un montant maximal annuel de 35 000 € ttc, d'une durée d'un an, renouvelable trois fois

2017_12_n0070_dec : maintenance et mise en conformité des appareils élévateurs : conclusion d'un marché à bons de commande, attribué à la société alix ascenseurs, sise 29 rue des marlières à avelin, d'un montant maximum annuel de 100 000,00 euros ht pour la partie unitaire, et de 10 068,00 euros ttc pour la partie forfaitaire, d'une durée de un an, renouvelable trois fois

**L'ensemble de ces Décisions Municipales est transmis
à la Préfecture du Nord**

--- oOo ---

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

Votants : 39

MONSIEUR LE MAIRE

2018_02_0001 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2016

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport d'activités pour l'année 2016 de la Métropole Européenne de Lille.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

2018_02_0002 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES - MODIFICATION

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants dans trois nouvelles instances:

- Pour l'association syndicale des propriétaires de Marcq Coeur de Ville qui porte en particulier sur la gestion des espaces verts et de la Voirie, il est proposé de désigner Françoise Goube
- Pour la copropriété Rives de la Marque pour les bâtiments B,C,D et E, il est proposé de désigner Didier Lemaitre
- Pour la copropriété Rives de la Marque pour le bâtiment F, il est proposé de désigner Didier Lemaitre

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_02_002 est adoptée à l'unanimité

FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE : Pascal LHERBIER

2018_02_0003 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE 2018

Après avoir soumis le projet de budget primitif 2018 et une note de synthèse retraçant les orientations de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'ensemble des comptes de la section de fonctionnement, de voter l'ensemble des comptes de la section d'investissement et de voter le budget primitif 2018 aux chiffres suivants, tant en dépenses qu'en recettes :

- section de fonctionnement : 43 332 211 €
- section d'investissement: 8 861 320 €

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 35 (Groupe Majo/PS-Verts)

Contre = 4 (NI/FN/PC)

La délibération 2018_02_003 est adoptée à la majorité absolue

2018_02_0004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES (HAD) 2018

Après avoir soumis le projet de budget primitif 2018 "Hippodrome et activités diverses", il est proposé au Conseil Municipal de voter l'ensemble des comptes de la section de fonctionnement, de voter l'ensemble des comptes de la section d'investissement et de voter le budget primitif aux chiffres suivants, tant en dépenses qu'en recettes:

- section de fonctionnement: 723 990 €
- section d'investissement: 580 000 €

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 35 (Groupe Majo/PS-Verts)

Contre = 4 (NI/FN/PC)

La délibération 2018_02_003 est adoptée à la majorité absolue

2018_02_0005 : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE

A la suite de l'examen du budget primitif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de la fiscalité locale pour l'année 2018 relatifs aux taxes ménages: taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il est proposé pour 2018 de :

- maintenir le taux de la taxe d'habitation,
- diminuer de 1% le taux de la taxe foncière bâtie,
- diminuer de 5 % le taux foncière non bâtie.

Ces taux s'établissent donc de la manière suivante :

TAXES	TAUX 2017	PROPOSITIONS 2018
Taxe d'habitation	27,46 %	27,46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,95 %	14,80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20,40 %	19,38 %

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/PS-Verts/PC)
Contre = 3 (NI/FN)

La délibération 2018_02_005 est adoptée à la majorité absolue

**TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : Françoise GOUBE**

2018_02_0006 : CHEMIN DU CHÂTEAU D'EAU - RÉTROCESSION DE PARCELLE

Par acte du 14 mai 2012, la Ville a cédé à la société civile de construction-vente "Marcq Château d'eau", les parcelles cadastrées section BM numéros 624, 625, 626, 627, et 628 d'une contenance totale de 42 ares et 32 centiares afin d'y réaliser un ensemble immobilier. L'acte prévoyait la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée BM numéro 624 de 9 ares 70 centiares au profit de la Ville, à la fin de la construction, dès l'obtention par le constructeur du certificat de conformité des travaux, et sous réserve de l'accord du Conseil Municipal. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette rétrocession.

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/PS-Verts/FN/PC)
Contre = 1 (NI)

La délibération 2018_02_006 est adoptée à la majorité absolue

**2018_02_0007 : ACQUISITION D'IMMEUBLES APPARTENANT A LA MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE - ANGLE RUES NATIONALE ET MONTGOLFIER**

Lors de sa séance du 28 novembre 2013, dans le cadre de la constitution de réserves foncières, le Conseil Municipal a décidé de s'assurer la maîtrise des biens situés à l'angle des rues Nationale et Montgolfier et de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section BT numéros 45, 50, 52 à 58 et BV numéro 349 appartenant à Lille Métropole Communauté Urbaine, devenue aujourd'hui Métropole Européenne de Lille, au prix de 1 025 000 euros. A la suite de récentes discussions, la Métropole Européenne de Lille a adressé à la Ville un courrier proposant la vente au prix de 760 309,60 euros. Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération du 28 novembre 2013 précitée et de la remplacer par la présente, en vue d'accepter cette nouvelle proposition.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/PC)

Abstention = 2 (FN)

La délibération 2018_02_007 est adoptée à la majorité absolue

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SÉCURITÉ CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ, DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA GESTION DES CIMETIÈRES : Jean Louis MUNCH

2018_02_0008 : HIPPODROME - OCCUPATION POUR LA PARTIE RESTAURANT ET BRASSERIE - RECTIFICATION D'ERREUR MATÉRIELLE

Par la délibération du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé les conditions d'occupation du restaurant et de la brasserie de l'hippodrome par la SARL " Restaurant de l'Hippodrome". Il est apparu que l'analyse des conditions financières de l'occupation du restaurant et de la brasserie fait apparaître une erreur matérielle dans la rédaction d'origine au niveau de la base de calcul de la redevance variable. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la correction de cette erreur matérielle en modifiant la base de calcul de la part variable de la redevance afin de l'asseoir sur le chiffre d'affaires hors taxes du restaurateur.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_02_008 est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS : Alain CHASTAN

2018_02_0009 : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES - ALLOCATION POUR ENFANTS HANDICAPES

Par la délibération du 19 décembre 2017, et sur le fondement de l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal a acté le versement des prestations d'action sociale aux agents de la collectivité et leurs conditions d'attribution. Il est proposé au Conseil Municipal de compléter la liste de ces prestations en octroyant une allocation de 159.24 € par mois pour enfant handicapé ou infirme âgé de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est au moins égal à 50 %

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_02_009 est adoptée à l'unanimité

2018_02_0010 : PRESTATIONS DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DES AGENTS DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BARŒUL

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est venue modifier les modalités de mise en œuvre du suivi de santé au travail. Ces modifications portent notamment sur la périodicité des visites, fixée pour les agents relevant d'un suivi individuel simple et ceux relevant d'un suivi individuel renforcé. Il est dès lors nécessaire de signer une nouvelle convention avec Pôle Santé Travail pour prendre en compte ces changements. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention.

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)
La délibération 2018_02_010 est adoptée à l'unanimité

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES : Françoise EULRY-HENNEBELLE

2018_02_0011 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE EN SOUTIEN A L'ANIMATION DE L'EHPAD LES MAISONS BLEUES RÉSIDENCE DE ROSE-MAY

Dans le cadre d'un projet de développement de vie sociale et culturelle, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "les Maisons Bleues: résidence Rose-May " souhaite faire l'acquisition d'une borne musicale Mélo. Afin de permettre la réalisation de cet équipement, il propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à la sollicitation financière de l'EHPAD et d'accorder une subvention de 1123 €.

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)
La délibération 2018_02_011 est adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES : Pierre VERLEY

2018_02_0012 : ADHÉSION AU RÉSEAU ALLIANCES

La Ville de Marcq-en-Barœul envisage de mettre en place un plan de déplacement des Administrations (PDA) pour ses agents visant à augmenter l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture. L'objectif du réseau Alliances est de proposer un accompagnement pour répondre à cette obligation légale. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à adhérer au réseau Alliances pour bénéficier d'un accompagnement et d'une expertise pour sa démarche de management de la mobilité.

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)
La délibération 2018_02_012 est adoptée à l'unanimité

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SÉCURITÉ CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ, DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA GESTION DES CIMETIÈRES : Jean Louis MUNCH

2018_02_0013 : RÉCAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017

Conformément à la réglementation relative à la publication de la liste des marchés publics conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de la liste récapitulative des marchés d'un montant supérieur à 20 000 € HT conclus en 2017 par la Ville.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

POLITIQUE DE LA VILLE, GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE, AFFAIRES MILITAIRES ET PROTOCOLE : Loïc CATHELAIN

2018_02_0014 : PROJET DÉMOS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL POUR L'ANNÉE 2018

La Ville de Marcq-en-Barœul est l'une des 9 communes de la Métropole à avoir intégré le projet DEMOS qui vise à la constitution d'un orchestre philharmonique composé de jeunes âgés de 7 à 12 ans et habitant un quartier relevant de la politique de la Ville. Dans le cadre de ce projet d'une durée de trois ans et initié en 2017, la Ville a confié au centre social et culturel le suivi socio-éducatif des participants. A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 5000 euros au centre social et culturel.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_02_014 est adoptée à l'unanimité

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'EMPLOI : Nicolas PAPIACHVILI

2018_02_0015 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'UNION COMMERCIALE ENSEIGNES DE MARCQ

L'union commerciale "Enseignes de Marcq" contribue au dynamisme du commerce et de l'artisanat de la Ville. Elle réalise un guide annuel qui répertorie toutes les coordonnées de ses adhérents. Ce document qui reflète la diversité et le savoir-faire des professionnels marcquois, est conçu, édité et distribué par l'association. Vu les enjeux de ce guide, il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner l'union commerciale en lui octroyant une subvention exceptionnelle de 2300 euros.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN)

Abstention = 1 (PC)

La délibération 2018_02_015 est adoptée à la majorité absolue